

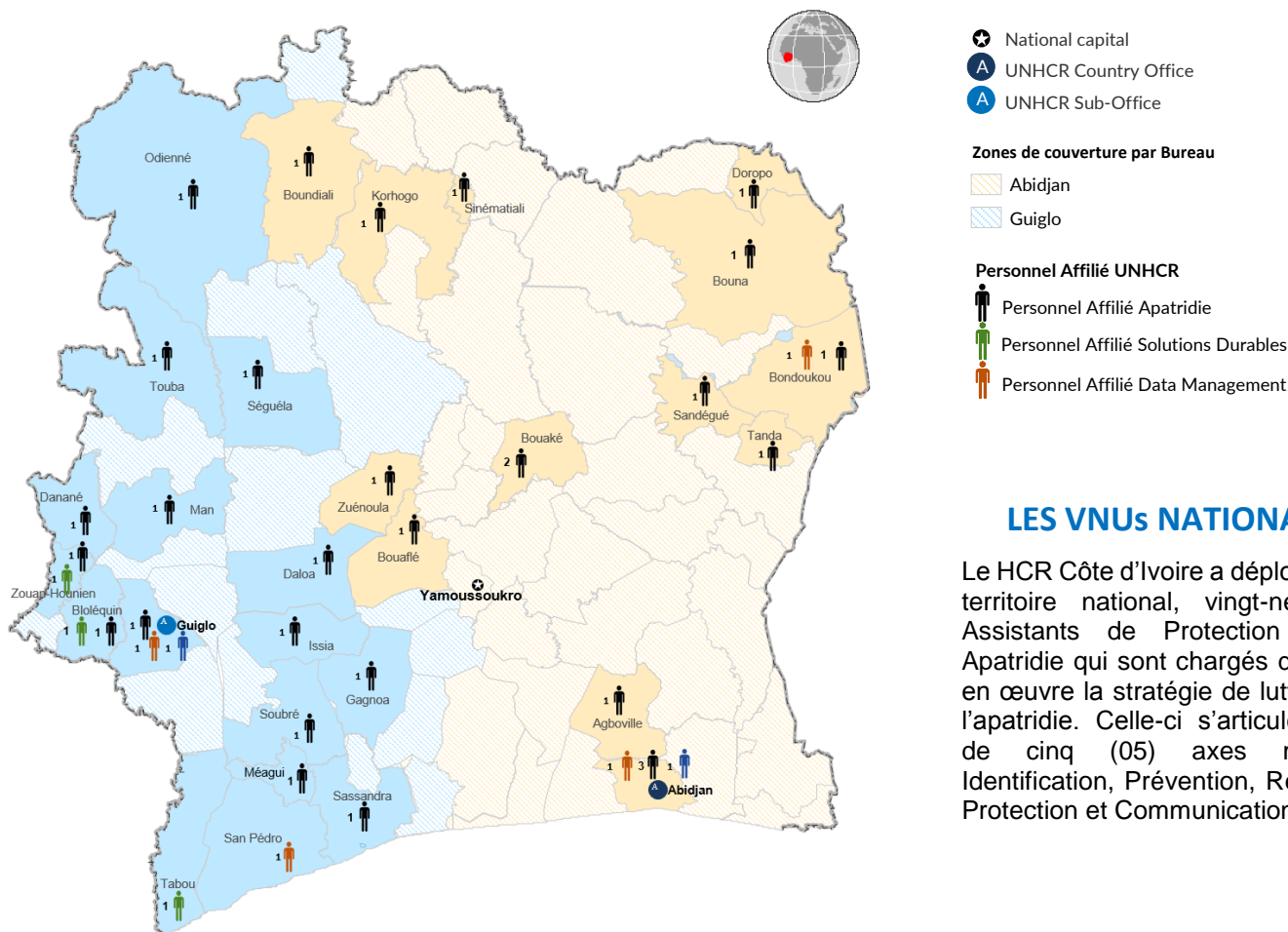
2019
BULLETIN
APATRIDIE
JAN - MARS



CÔTE D'IVOIRE

Séance de sensibilisation sur l'apatridie
Kong, février 2019
Photo : ©UNHCR/Layse Farias

EQUIPE MONITORING UNHCR EN COTE D'IVOIRE



LES VNUs NATIONAUX

Le HCR Côte d'Ivoire a déployé sur le territoire national, vingt-neuf (29) Assistants de Protection Terrain Apatridie qui sont chargés de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre l'apatridie. Celle-ci s'articule autour de cinq (05) axes majeurs : Identification, Prévention, Réduction, Protection et Communication.

LES ACTIVITES EN CHIFFRES – JAN/MARS 2019



45

Formations sur l'apatridie ont été organisées à l'endroit de **734** personnes. Il s'agit de chefs de villages, de leaders communautaires, de responsables d'ONGs, d'agents d'état civil, d'autorités administratives locales, etc.



60

Plaidoyers pour faciliter les procédures administratives d'obtention des documents de naissance, de nationalité et d'identité ont été faites auprès des autorités locales. Ces plaidoyers visent à prévenir et réduire l'apatridie au sein de la population.



253

Activités de sensibilisation ont été organisées dans **169** localités depuis le début de l'année. Elles ont touché plus de **35.000** personnes.



1016

Personnes à risque d'apatridie ont été identifiées par les Assistants de Protection du HCR depuis le début de l'année. **13** enfants trouvés nés de parents inconnus, figurent parmi ces personnes.



3

Accords de partenariat ont été conclus cette année par le HCR dans le cadre de la lutte contre l'apatridie. Ces accords ont été signés avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (**MJDH**), l'Association de Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (**AFJCI**) et la Direction d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides (**DAARA**).

Q IDENTIFICATION

13-15
FEV

JACQUEVILLE : Une *opération de cartographie des personnes à risque d'apatridie* (CAPRA) a été lancée en août 2018 par le Ministère du Plan et du Développement, avec l'appui technique et financier du HCR. L'objectif général de l'opération qui comportait des volets quantitatif et qualitatif, était de fournir un ensemble d'informations permettant de dresser le profil des personnes à risque d'apatridie. De façon spécifique, elle visait à estimer le nombre de ces personnes, à réaliser leur cartographie, à définir leurs niveaux de risque et à déterminer leurs caractéristiques socio démographiques. Après le traitement et l'analyse des données collectées sur le terrain au cours du mois de novembre 2018, un atelier de validation du rapport d'analyse par le comité technique composé notamment par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'INS, la DAARA, l'AFJCI, l'ONP, le HCR a eu lieu du 13 au 15 février à Jacqueville.

ABIDJAN : Plusieurs séances de travail ont eu lieu entre l'UNICEF et le HCR dans le cadre de la *coalition dénommée "chaque enfant a droit à une nationalité"*. Ces rencontres visaient à rechercher les causes et à planifier des activités de lutte contre l'apatridie chez les enfants. Le rapport de l'étude intitulée « Apatridie chez les enfants » conjointement financé par l'UNICEF et le HCR sera rendu publique en 2019.

JAN
FEV
MARS

JAN
FEV
MARS

DANS TOUT LE PAYS : Dans le cadre du *monitoring*, 29 Assistants de Protection Terrain identifient les personnes à risque d'apatridie et les réfèrent aux partenaires pour une prise en charge juridique et judiciaire dans 27 départements de la Côte d'Ivoire. Depuis janvier 2019, ils ont pu identifier 1016 personnes à risque d'apatridie, dont 13 enfants trouvés.

*Activité de sensibilisation et d'identification de personnes à risque d'apatridie à Olleo, S/P Koni.
Photo : ©UNHCR/ Layse Farias*





PREVENTION

16
JAN

ABIDJAN : Le HCR a organisé une session de renforcement de capacités de 25 élèves du Cycle Supérieur de l'*École Nationale d'Administration (ENA)* de Côte d'Ivoire sur l'apatridie et l'état civil. Cette activité a eu pour cadre, l'Ecole National d'Administration sise à Cocody.

DANS TOUT LE PAYS : Les Assistants de Protection Terrain ont mené de nombreuses activités de sensibilisation et de renforcement de capacités de *leaders communautaires et chefs de villages* de 19 localités reculées de la Côte d'Ivoire sur l'importance de l'enregistrement des naissances et l'apatridie. Ces derniers sont d'importants relais dans la sensibilisation sur l'apatridie que le HCR continuera à accompagner au cours de cette année.

JAN
FEV
MARS

27
MARS

SINEMATIALI : Une session de *renforcement de capacités* sur la déclaration de naissance, la nationalité et l'apatridie a été organisée par les Assistants de Protection de Korhogo à l'endroit de 44 leaders communautaires et guides religieux. Cette activité a été rehaussée par la présence du Sous-préfet central de Sinématiali et du 4ème adjoint au maire de la commune

SANDEGUE : Une session de renforcement de capacités sur la déclaration de naissance, la nationalité et l'apatridie a été organisée par l'Assistant de Protection de Sandégué à l'endroit des *agents de la Mairie*. Cette activité avait pour but d'associer ces agents à la lutte contre l'apatridie du fait de leur rôle indéniable dans la documentation de la population. Ces derniers devront référer au HCR et ses partenaires, les cas de personnes à risque d'apatridie identifiés.

26
MARS

Photo de famille avec la chefferie et la notabilité à Dianoufla, S/P Zaguiéta.
Photo : ©UNHCR/ Leopold Nangorgo Yeo





Consultations juridiques à Bingerville, 12 mars
Photo : ©UNHCR/Layse Farias



REDUCTION

**JAN
FEV
MARS**

DANS TOUT LE PAYS : 11 enfants trouvés nés de parents inconnus ont obtenu, en 2018, le *certificat de nationalité ivoirienne* à la suite de sensibilisations faites par le HCR et son partenaire (AFJCI) auprès de différentes juridictions du pays. Les décisions de ces juridictions sont les premières depuis 1972, date à laquelle l'article 9 du Code de la Nationalité Ivoirienne qui prévoyait des sauvegardes contre l'apatridie en faveur de ces enfants a été abrogé. Le HCR et l'AFJCI continuent au cours de cette année 2019, l'identification de ces enfants en vue d'introduire des requêtes aux fins d'obtention de leurs certificats de nationalité.

ABIDJAN : Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a organisé en collaboration avec le HCR, un forum de *consultations juridiques gratuites* à l'endroit des personnes confrontées à des problèmes d'irrégularité vis-à-vis de l'état civil. Le but de cette activité, qui a eu lieu dans la commune de Bingerville, était de donner séance tenante des réponses aux préoccupations juridiques des requérants qui sont dans l'incapacité de produire des justificatifs d'état civil requis pour confirmer leur nationalité. Au cours de l'activité, 568 personnes ont été reçues et informées de leur situation. Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme se chargera de la prise en charge juridique de ces personnes.

**12-15
MARS**


 PROTECTION

MARS

ABIDJAN : Le HCR envisage de mettre en place un programme de *monitoring des prisons et des lieux de détention* susceptibles d'abriter des personnes à risque d'apatridie. Des réunions sont prévues à partir du mois d'avril, à cet effet, avec le Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire et d'autres partenaires gouvernementaux.

BOUNDIALI : Le HCR a intégré la *Plateforme de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre* (VBG) de Boundiali. Cette plateforme se réunit une fois par mois. L'Assistant de Protection Terrain est tenu de rapporter les cas de VBG et précisément ceux commis contre les personnes qui relèvent du mandat du HCR.

JAN

FEV
MARS

DOROPO : Le HCR a fait des plaidoyers pour la création et l'installation de *plateformes de lutte contre l'apatridie* dans certains villages de la Sous-Préfecture de Niamoué qui abritent des écoles. Ces plateformes seront sous la supervision du sous-préfet et auront pour but de promouvoir les activités de lutte contre l'apatridie. Un atelier est prévu en mai 2019 pour renforcer les capacités des membres et discuter de leurs modalités de fonctionnement. Un réseau de la société civile sur l'apatridie (ROAB) a été mis en place pour servir de relais dans la sensibilisation sur l'apatridie et répondre aux problèmes de protection des personnes à risque d'apatridie.

SANDEGUE : Une séance de travail a eu lieu dans les locaux du centre social de Sandégué avec des acteurs clés du département pour la mise en place d'une *Plateforme des Droits de l'Homme*. Les discussions ont porté sur les objectifs de la plateforme qui sera composée notamment d'un point focal de la préfecture, de la sous-préfecture, de la mairie, de la gendarmerie, de la société civile, du HCR.

14
MARS

Réunion avec le Centre Social et la Société Civile pour la mise en place de la Plateforme des droits de l'homme à Sandegue, 14 mars.

Photo : ©UNHCR/ BOKO Victor



COMMUNICATION

17-22
FEV

KORHOGO : Le HCR a facilité la réalisation d'une *mission média* dans la région du Poro (Korhogo & Sinématiali) et du Tchologo (Kong) en février 2019. La mission a consisté à faire des reportages sur les enfants trouvés qui ont obtenu leurs certificats de nationalité ivoirienne en 2018, les migrants historiques et les populations autochtones à risque d'apatridie. Une sensibilisation de masse a été organisée au cours de cette mission à Olleo, dans la Sous-préfecture de Koni où plusieurs personnes à risque d'apatridie ont été identifiées par le HCR et l'AFJCI.

ABIDJAN : Pour la célébration du *quatrième anniversaire de la Déclaration d'Abidjan* des Ministres des Etats membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie, le HCR, la DAARA, l'Ambassade de Suisse et l'Académie Ivoire Marionnettes ont organisé le spectacle « Apatride ou l'enfant invisible » à Abatta, dans la commune de Bingerville. Cette activité a permis à plus de 200 enfants et membres de la communauté locale d'être sensibilisés sur la question de l'apatridie. Elle s'est achevée par une série de questions & réponses.

2
MARS

16
MARS

DANANE : Lors de la commémoration de la *Journée Internationale des droits des femmes* à Danané, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, le HCR a organisé une activité de sensibilisation de masse à la place de la mairie sur l'importance de la déclaration des naissances et les conséquences de l'apatridie. Plus de 400 personnes ont été sensibilisées au cours de cette activité.

AGBOVILLE : Le HCR a obtenu de la mairie d'Agboville un temps d'antenne de 10 minutes par semaine sur la radio *Voix de l'Agneby* pour sensibiliser la population sur l'apatridie. Ces activités de sensibilisation toucheront un nombre important de personnes vivant aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, dans la mesure où les responsables de la radio estiment à plus de 5.000 les auditeurs journaliers de leurs émissions.

TOUTE
L'ANNÉE

Spectacle « Apatride ou l'enfant invisible », 2 mars
Photo : ©UNHCR/Daouda Guirou



FOCUS SUR...

LA LOI INSTITUANT UNE PROCÉDURE SPÉCIALE DE DÉCLARATION DE NAISSANCE, DE RÉTABLISSEMENT D'IDENTITÉ ET DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE

Intervention faite sur la page Facebook du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
<https://m.facebook.com/MinistereJusticeCI>

Chers internautes,

Comme je vous l'ai annoncé, lors de la présentation de la nouvelle loi relative à l'état civil, je viens aujourd'hui vous parler d'une autre loi, celle instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance. Elle a été adoptée et promulguée le même jour que la loi relative à l'état civil.

En effet, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement, principalement les réformes engagées entre 1964 et 1999, en vue de faciliter la déclaration à l'état civil, de nombreuses personnes demeurent sans actes d'état civil ou utilisent de faux documents.

En prélude à la mise en œuvre prochaine, par le Gouvernement, du Registre National des Personnes Physiques (RNPP), il est impérieux de régler, en amont, la situation de ces personnes:

- dont la naissance n'a pas été enregistrée à l'état civil ou suppléée par un jugement régulièrement transcrit sur les registres de l'état civil ;
- qui font usage d'un faux acte de naissance ou de l'acte de naissance d'un proche, et possèdent ainsi l'identité de ce dernier;
- qui détiennent un acte de naissance qui figurait sur les registres d'état civil dont les deux exemplaires sont détruits, détériorés ou ont disparu.



Si cette situation n'est pas réglée, l'on risque d'avoir un Registre National des Personnes Physiques incomplet. Le RNPP ne reflétera pas la réalité des personnes vivant sur le territoire national. Toute chose qui peut fausser les politiques de développement entreprises par le gouvernement.

Cette loi répond donc à l'urgence de fiabiliser l'état civil en mettant fin à la pratique récurrente des emprunts d'identité et de doter ces personnes d'actes d'état civil réguliers. Elle institue une procédure gratuite pour les administrés. Elle permet, en outre, aux personnes qui n'ont jamais eu d'acte de naissance d'en avoir, à celles qui ont utilisé l'identité d'un proche de recouvrer leur propre identité et à celles dont les registres ont disparu, ont été détruits ou détériorés d'obtenir la transcription de leurs actes de naissance dans les registres de l'année en cours.

La nouvelle loi vise également à encourager la dénonciation des faux et usage de faux en matière d'état civil en vue de leur annulation et de l'établissement d'actes réguliers ; ainsi qu'à faire échec à l'établissement de nouveaux faux.

Elle permettra également de régler de manière définitive les cas d'utilisation d'acte de naissance par des personnes qui n'en sont pas les réels titulaires.

La loi instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'actes de naissance

apporte à ces différentes situations des solutions appropriées que je voudrais développer ici, en trois points.

1/ Institution d'une procédure spéciale de déclaration hors délais des naissances

Les personnes nées en Côte d'Ivoire dont la naissance n'a pas été constatée par un acte de l'état civil, dans les délais légaux, ou par un jugement supplétif d'acte de naissance régulièrement enregistré dans les registres de l'état civil peuvent faire recevoir leur déclaration de naissance devant l'officier de l'état civil du lieu de naissance assisté par un médecin.

Cette loi lève les obstacles que constituent l'éloignement des populations des centres d'état civil et les frais liés à l'établissement des actes d'état civil, en mettant en première ligne des acteurs-terrain. [...]

2/ Institution d'une procédure de rétablissement d'identité

Par ailleurs, la présente loi permet à toute personne née en Côte d'Ivoire, qui utilise un acte de naissance d'un proche ou fait usage d'un faux acte de naissance et qui possède ainsi une autre identité, de saisir le Président du Tribunal ou le magistrat délégué par lui pour s'entendre restituer sa vraie identité.

Le fait d'utiliser frauduleusement l'acte de naissance d'un proche constituant une infraction passible de poursuites judiciaires, la loi spéciale accorde l'amnistie aux personnes qui font usage de faux actes d'état civil de naissance non enregistrés dans les services d'état civil, ou qui, bien que déclarées à l'état civil, utilisent l'acte d'état civil de naissance d'autrui. Cette mesure vise à les rassurer. [...]

3/ Institution d'une procédure spéciale de transcription des actes détruits

La loi spéciale va enfin permettre la transcription des actes d'état civil détruits.

Ainsi, toute personne née en Côte d'Ivoire dont la naissance a été régulièrement déclarée, peut saisir le Président du Tribunal à l'effet de procéder à la

transcription de son acte de naissance, lorsque les deux exemplaires des registres dans lesquels cet acte est enregistré sont détruits, détériorés ou ont disparu.

Il s'agit des personnes concernées par les registres d'actes de naissance qui ont disparu, ont été détruits pendant les crises que le pays a vécues ou détériorés du fait des conditions de conservation et qui se retrouvent ainsi sans cet acte d'état civil.

[...] Au terme d'une procédure judiciaire gratuite, rapide et souple, la transcription de l'acte sera ordonnée dans les registres de l'année en cours.

Chers internautes,

En vue d'éviter d'éventuelles fraudes lors de la mise en œuvre des dispositions de la loi spéciale, des sanctions sont prévues en cas de fausses déclarations et de production de fausses attestations.

La loi instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance, étant une loi d'urgence, son application est limitée à une période de douze mois à compter de sa date de promulgation.

Aussi, j'exhorte tout le monde à se l'approprier. J'invite également toutes les personnes concernées à quelque titre que ce soit, à participer avec engouement aux opérations de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'actes de naissance qui seront bientôt lancées.

Je vous remercie.

Monsieur Sansan KAMBILE

Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme

17 décembre 2018

EVENEMENTS À VENIR

10-14 AVRIL **ABIDJAN** : La troisième édition du *Festival International de Slam* aura lieu à Abidjan. Cette édition dénommée « Babi Slam » regroupera une vingtaine de Slameurs ivoiriens et étrangers. Elle bénéficiera de l'appui technique et financier du HCR dans la mesure où le thème retenue, « l'Apatridie en Afrique, mythe ou réalité ? », porte sur la problématique de l'apatridie.

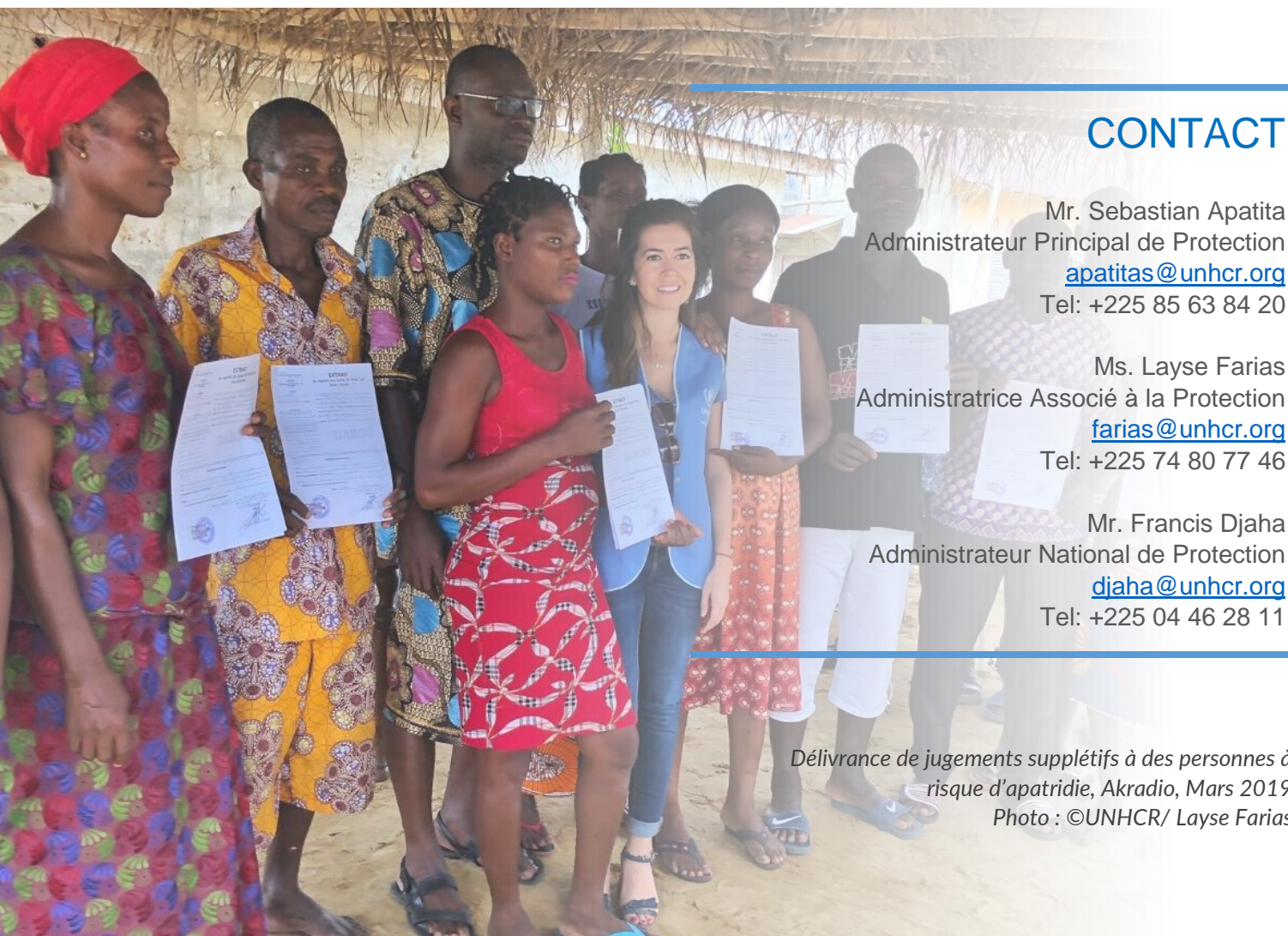
ABIDJAN : Le *rapport final de l'Opération de cartographie* de personnes à risque d'apatridie (CAPRA) fera l'objet d'une validation par le gouvernement en avril 2018. Une cérémonie de présentation de ce rapport est prévue pour le mois de mai 2019.

11-12 AVRIL **ABIDJAN** : Un atelier de rédaction et de validation d'un *projet de circulaire* portant sur l'attribution de la nationalité ivoirienne aux enfants nés de parents inconnus trouvés en Côte d'Ivoire sera organisé par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, avec l'appui du HCR en avril 2019.

ABIDJAN : Une *réunion régionale stratégique des points focaux apatridie* sera organisée conjointement par la CEDEAO et le HCR à Abidjan, du 6 au 10 mai 2019. Cette réunion annuelle sera l'occasion pour chaque point focal de faire le bilan de la mise en œuvre des activités réalisées en matière de lutte contre l'apatridie.

**AVRIL
MAI**

**6-10
MAI**



CONTACT

Mr. Sebastian Apatita
Administrateur Principal de Protection
apatitas@unhcr.org
Tel: +225 85 63 84 20

Ms. Layse Farias
Administratrice Associé à la Protection
farias@unhcr.org
Tel: +225 74 80 77 46

Mr. Francis Djaha
Administrateur National de Protection
djaha@unhcr.org
Tel: +225 04 46 28 11

Délivrance de jugements supplétifs à des personnes à
risque d'apatridie, Akradio, Mars 2019
Photo : ©UNHCR/ Layse Farias